

Oléoduc Énergie Est Ltée

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada – section québécoise

Titre de l'engagement : Entente avec les propriétaires - études préliminaires

Date de dépôt : 21 mars 2016

Engagement: Question du 17 mars du commissaire Germain

Fournir une copie de l'entente avec les propriétaires autorisant Énergie Est à faire des études préliminaires. Voir entente ci-jointe.

Parcelle de Terrain # : _____

OLÉODUC ÉNERGIE EST LTÉE
P.O. Box 1000, Station M
Calgary, Alberta Canada T2P 4K5
Siège social : 450 – 1st Street SW
(403) 920-2000 Fax: (403) 920-2334

ENTENTE POUR LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET LES RELEVÉS TECHNIQUES

1. IDENTIFICATIONS DES PARTIES

Terrains : Adresse/numéro(s) de lot(s) :

Propriétaire :

Occupant (locataire ou autres) :

2. DÉFINITIONS

Société : Oléoduc Énergie Est Ltée., à titre de commandité, agissant pour le compte de Energy East Pipeline Limited Partnership, ainsi que leurs associés, filiales, collaborateurs et consultants, les autres entités contrôlées par la Société ainsi que leurs employés, représentants, préposés, mandataires, entrepreneurs et sous-traitants.

Projet : Pipeline de Hardisty, en Alberta, jusqu'au Québec et potentiellement jusqu'au Nouveau-Brunswick.

Études préliminaires et les relevés techniques : Études préliminaires et autres relevés ou examens effectués sur les Terrains, de nature technique, archéologique, paléontologique, environnementale et pédologique, requis aux fins du Projet.

3. INDEMNITÉS

La Société verse au Propriétaire une somme de 1000,00 \$, plus les taxes applicables (TPS de 5% _____ \$ et TVQ de 9,975% _____ \$), à titre de compensation pour la collaboration du Propriétaire, sur signature de la présente entente.

[Propriétaire: # d'enregistrement (TPS) _____ (TVQ) _____]

La Société pourra réaliser des relevés techniques, environnementaux ou des sondages archéologiques ou géotechniques (autres que des travaux d'arpentage) qui exigent l'utilisation d'engins, de véhicules ou autres équipements et pourra procéder à la coupe d'arbres pour les besoins de certains travaux. La Société avisera le Propriétaire des dates du déroulement prévues pour ses activités, et ce, au moins 24 heures avant le début des activités.

Le Propriétaire confirme être le Propriétaire des Terrains. Le Propriétaire reconnaît que la Société aura accès aux Terrains à pied ou au moyen de véhicules légers et, au besoin, d'y faire pénétrer un appareil de forage monté sur camion pour procéder à l'échantillonnage du sol.

_____ intervient aux présentes à titre d'Occupant (locataire, ou autres).

4. ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Le Propriétaire accepte de fournir à la Société les renseignements jugés pertinents à la réalisation des études préliminaires et des relevés techniques.

La collaboration du Propriétaire au bon déroulement des études préliminaires et des relevés techniques ne constitue pas une renonciation à ses droits de s'opposer au Projet à toute étape subséquente du projet.

La Société dégage le Propriétaire et/ou l'Occupant de toute responsabilité en cas d'accident, blessure ou décès qui pourraient résulter de ses activités sur les Terrains.

Il est entendu que la Société indemniserà le Propriétaire et/ou l'Occupant pour tout dommage (incluant les pénalités liées à la coupe d'arbres et la valeur du bois coupé) résultant de ses activités sur les Terrains.

La présente entente restera en vigueur jusqu'à la signature d'une convention d'option ou de droits de propriété superficiaires et de servitudes selon la première de ces éventualités ou au plus tard, le 31 décembre 2015.

DATE DE SIGNATURE _____.

Propriétaire inscrit

Propriétaire inscrit

Occupant

Agent des terres de la Société